SdC Rangueil Michel Marti

Suivi des travaux d'entretien et d'amélioration.

Le syndic, en la personne de M Marc Fraysse et en concertation avec le Conseil Syndical, étudie les travaux à réaliser pour la bonne conservation et la bonne tenue de nos immeubles. Ces travaux font l'objet de résolutions proposées à l'assemblée générale des copropriétaires.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de ces projets :

1. **Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)** : Le plan pluriannuel de travaux a été adopté en assemblée générale le 6 juin 2024. Ce plan comprend : Entre 2026 et 2029, l'Isolation Thermique Extérieure des immeubles (ITE), l'installation d'une Ventilation Mécanique Centralisée (VMC), le changement des menuiseries dans les parties communes des bâtiments E, H et N (ces menuiseries n'existent pas dans le bâtiment F.)
   Entre 2031 et 2034, la réfection de nos 40 cages d'escalier.

2. **Maîtrise d'œuvre Phase 1 des travaux de ravalement** : Le principe de cette phase 1 a été adopté par l'assemblée générale du 6 juin 2024. La société NEPSEN a été choisie. Son rôle entre septembre 2024 et le dernier trimestre 2025 sera de préciser l'état général des immeubles, d'établir le cahier des charges précis à proposer aux entreprises, de réceptionner les devis, de les présenter au conseil syndical afin que celui-ci propose son avis à l'assemblée générale qui votera ou non les travaux de ravalement.
   La société NEPSEN coordonne la société HÉLAGIS qui gère les aides générales et individuelles auxquelles nous pouvons prétendre et la société AAA qui se charge de la partie architecturale du projet.

3. **Dates à retenir concernant le ravalement :**
   - **13.10.2025** : réunion d'information en présentiel et en visioconférence. Elle concernera la partie technique et donnera le montant des devis des entreprises et répondra à toutes vos questions.
   - **14.10.2025** : à compter de cette date et pour une durée non précisée, la société HÉLAGIS tiendra une permanence à la conciergerie pour répondre à toutes vos questions sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre et vous aider à constituer vos dossiers de demande.
   - **27.11.2025** : Assemblée générale exceptionnelle avec un ordre du jour limité aux seules résolutions concernant le ravalement.
   - **Fin 2026** : Début des travaux compte tenu du temps administratif nécessaire pour que la banque puisse mettre en œuvre le prêt collectif
   - **Fin 2028** : Achèvement des travaux.